



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*02

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

05/06/2015

Dossier complet le

05/06/2015

N° d'enregistrement

F-024-15-C-0036

1. Intitulé du projet

Aggrandissement du nouveau cimetière de MALESHERBES (45)

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Ville de MALESHERBES

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

DAUVILLIERS Delmira (Maire)

RCS / SIRET

21450191800012

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
	Défrichement d'une parcelle de 6099 m ² en 2 phases

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Défrichement d'une parcelle de 6099 m² en 2 phases identiques au lieu dit "Le Grand Bois".
Parcelle AI 14 classée en zone N du PLU peuplée de Trembles, Noysetiers, Chênes Robur, Arcaïas.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du défrichage est l'extension en 2 phases du nouveau cimetière de Dolsherbey.

4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le défrichage sera réalisé par 2 battages, débardage mécanisés et arrachage de souches. L'enlèvement des grumes exploitables en menuiserie, le reste en bois de chauffage se fera par camion par la RD 948.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Après défrichage, le terrain sera nivelé. Le mur de clôture sera construit en moellons et d'aspect identique à l'existant. La clôture provisoire entre la phase 1 et la phase 2 sera construite en poteaux béton et dalles préfabriquées. Des allées seront aménagées, les allées principales seront revêtues d'une émulsion bitumeuse gravillonnée et bordées d'ifs. Les allées secondaires seront en béton d'éclaircie. Tout ces travaux seront identiques au cimetière existant afin de garder une uniformité d'aspect.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Autorisation spéciale de Travaux en site classé
(autorisation en date du 5/12/2014)
Avis de 12 CDNPS et ADF (Avis favorable
du 16/9/2014)

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Autorisation de défrichement

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Superficie défrichée en 1 ^{ère} phase	3050 m ²
Superficie défrichée en 2 ^{ème} phase	3019 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée : Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Le Défrichement est fonctionnellement lié à
la réalisation de l'extension du nouveau
cimetière existant.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Usage actuel du sol : Boisement de Trembles, Noisetiers, Chênes robur, Arzels
Règlement applicable à la zone du projet = Zone N du PLU

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui

Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pour information, dans une zone de bruit d'infrastructure de transport terrestre (Bande de 30m à proximité de la RD 348)

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Risques naturels approuvé le 18/6/2012 mais le projet ne se situe pas dans la zone couverte par le plan
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Château de Nalokherbes à 450m

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Risques liés à l'activité (cimetière)
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Non, suite différents avis (CDNPS, Ministère de l'Écologie, du développement durable et de l'énergie, ABF et...)

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	<input type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Dz les herbes

le,

6 Dz 2015

Signature



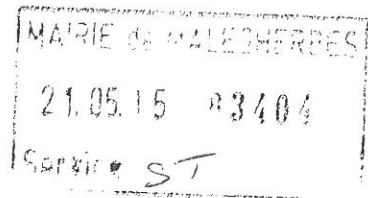
Le Maire,

Delmira DAUVILLIERS



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU LOIRET



Direction départementale des territoires

Service eau environnement et forêt

Affaire suivie par : Céline GASTELLIER
Téléphone : 02 38 52 48 74
Courriel : celine.gastellier@loiret.gouv.fr
Référence : CG (19/05/15)

BORDEREAU D'ENVOI

à
Mairie de Malesherbes
Services techniques
BP31
45 331 MALESHERBES Cedex

ORLÉANS, LE 19 MAI 2015

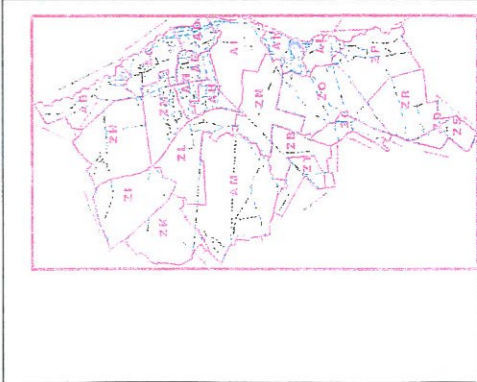
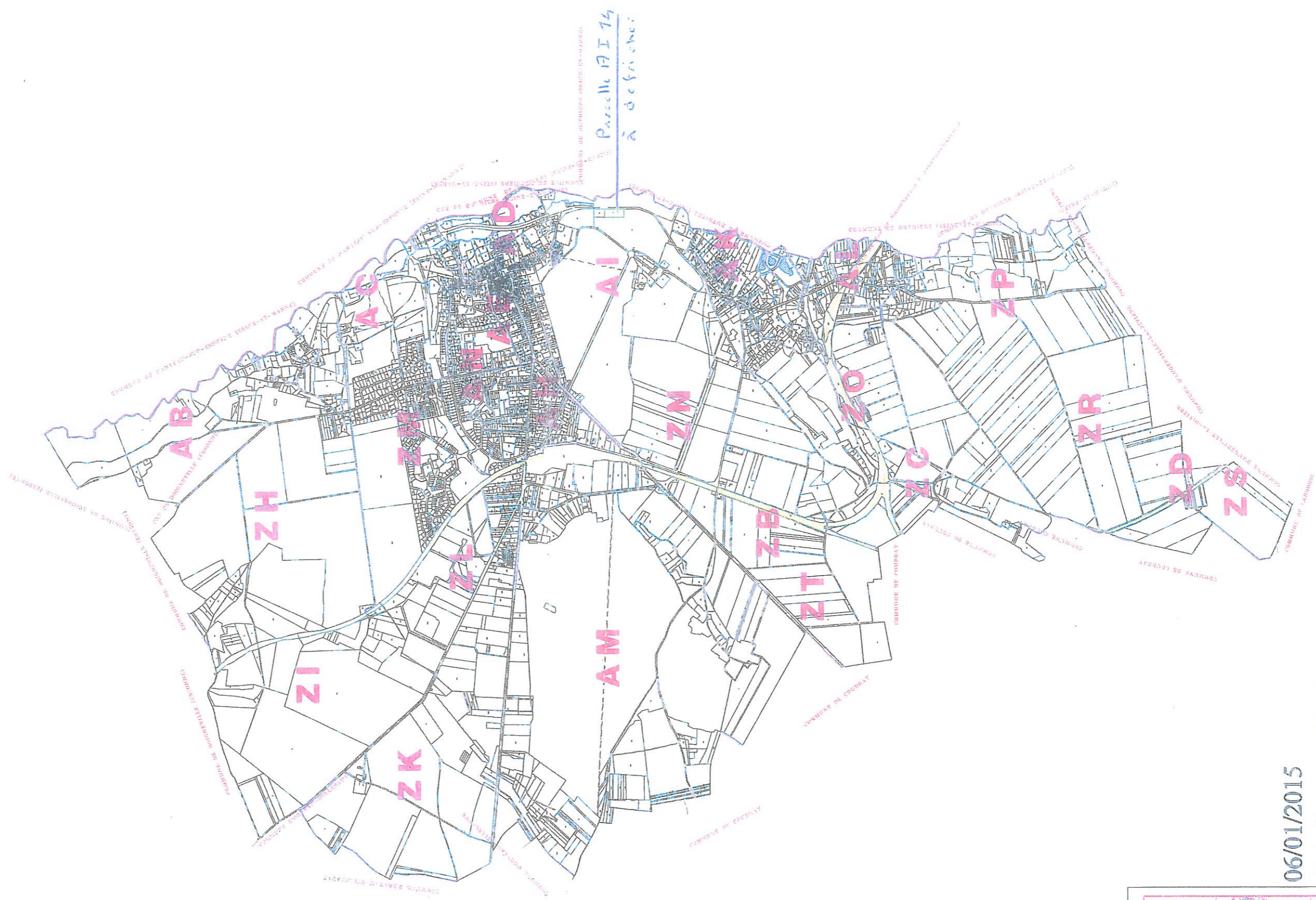
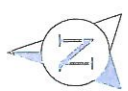
DÉSIGNATION DES PIÈCES	NOMBRE	OBSERVATIONS
Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact	1	En retour pour saisine du service instructeur : Monsieur le Préfet de région Centre DREAL Centre / SEEVAC 5, avenue BUFFON BP 6407 45064 ORLEANS Cedex 2 La décision devra être adressée en retour à la DDT pour pouvoir déclarer la demande d'autorisation de défrichement complète.

Le chef de service eau environnement et forêt,

Jean-François CHAUVET



COMMUNE DE MALESHERBES



06/01/2015

Echelle : 1 : 25000

Source : DGI - Cadastre. Droits réservés.

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Département :
LOIRET

Commune :
MALESHERBES

Section : AI
Feuille : 000 AI 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/5000

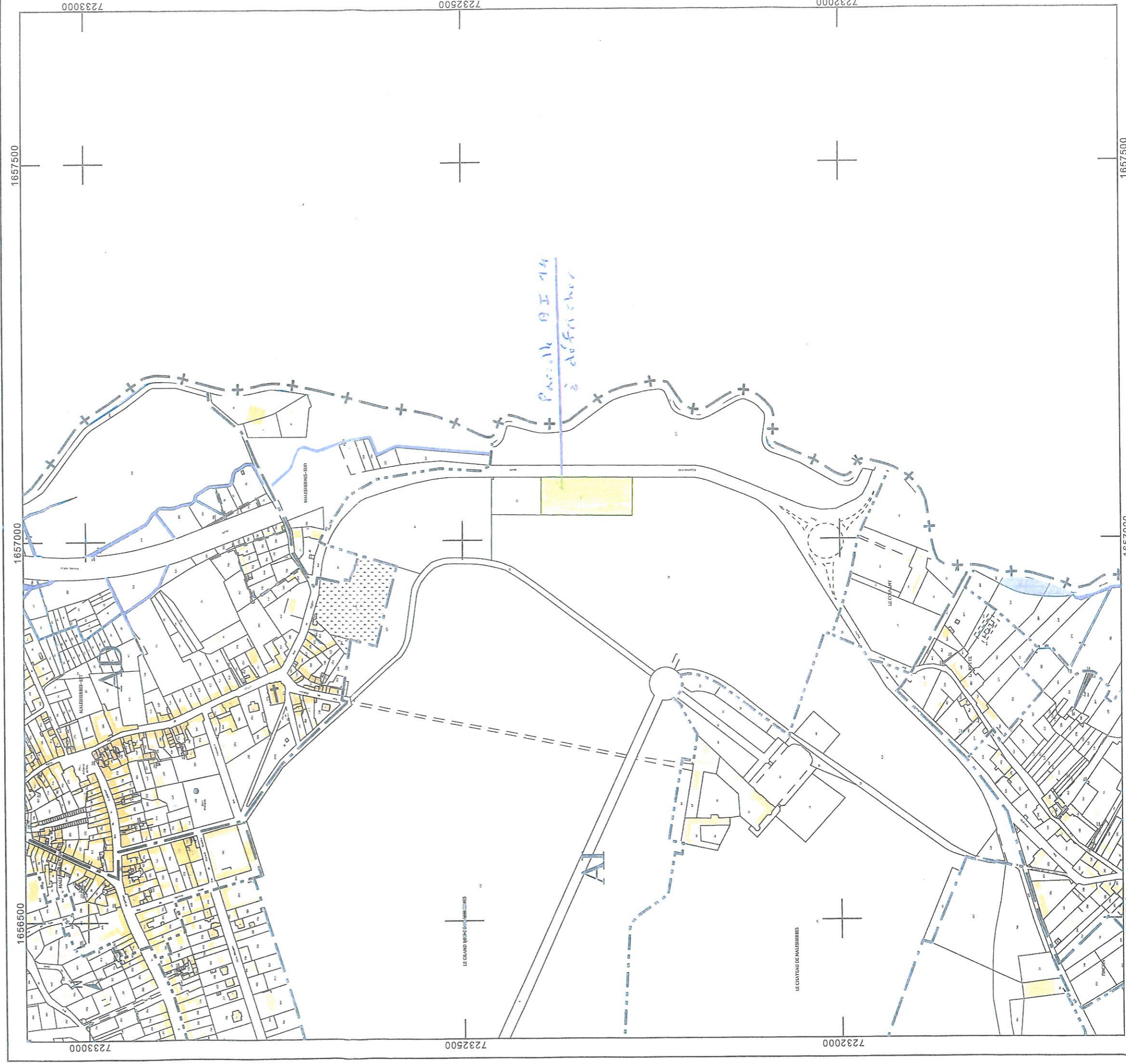
Date d'édition : 24/02/2015
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC48
©2014 Ministère des Finances et des Comptes
publics

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le
centre des impôts foncier suivant :
Pôle Topographique de Gestion Cadastre
131 RUE DU FAUBOURG BANNIER CITE
ADMINISTRATIVE COLIGNY 45042
45042 ORLEANS CEDEX 1
tél. 02-38-24-45-76 -fax 02-38-24-45-65
ptgc.450.orleans@dgifp.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



ANNEE DE MAJ	2014	DEP DIR	45 0	COM	191 MALESHERBES	ROLE/A	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ	NUMERO COMMUNAL	+00358
Propriétaire PBJMR COM COMMUNE DE MALESHERBES									
MAIRIE 45330 MALESHERBES									

PROPRIETES BATIES

DESIGNATION DES PROPRIETES				IDENTIFICATION DU LOCAL				EVALUATION DU LOCAL																
AN	SECTION	N° PLAN	C PART	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	BAT	ENT	NIV	N° PORTE	N° INVAR	S TAR	M EVAL	AF LOC	NAT CAT	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT AN EXO	AN RET	FRACTION DEB	FRACTION RC	% EXO	TX EXO	COEF OM

PROPRIETES NON BATIES

DESIGNATION DES PROPRIETES				EVALUATION											LIVRE FONCIER										
AN	SECTION	N° PLAN	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N° PARC PRIM	S PP	DP	TAR	S	SUF	GR	GR	CLASSE	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT AN EXO	AN RET	FRACTION DEB	FRACTION RC	% EXO	TC	Feuille
71	AI	14		LE GRAND BOIS DE MALESHERB	B044		1		A		BS			03		60 99	4,78								

Source : Direction Générale des Finances Publiques page : 1

Fiche Parcellaire

Commune : 191

Section : AI

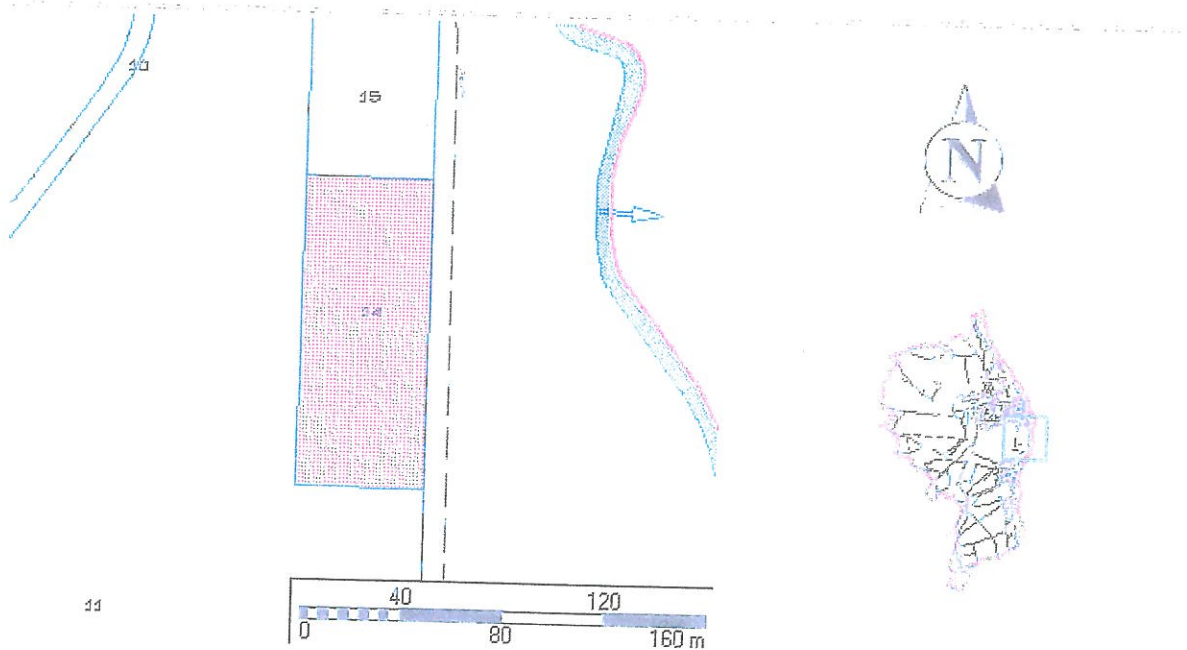
Parcelle : 0014

Adresse :

Dénomination de personne physique ou morale

Adresse

COMMUNE DE MALESHERBES



Réalisé à partir des données cadastrales - Etat par Direction Générale des Impôts
Tous droits de reproduction, de transformation ou d'adaptation réservés

Fiche Parcelle

Commune : 191

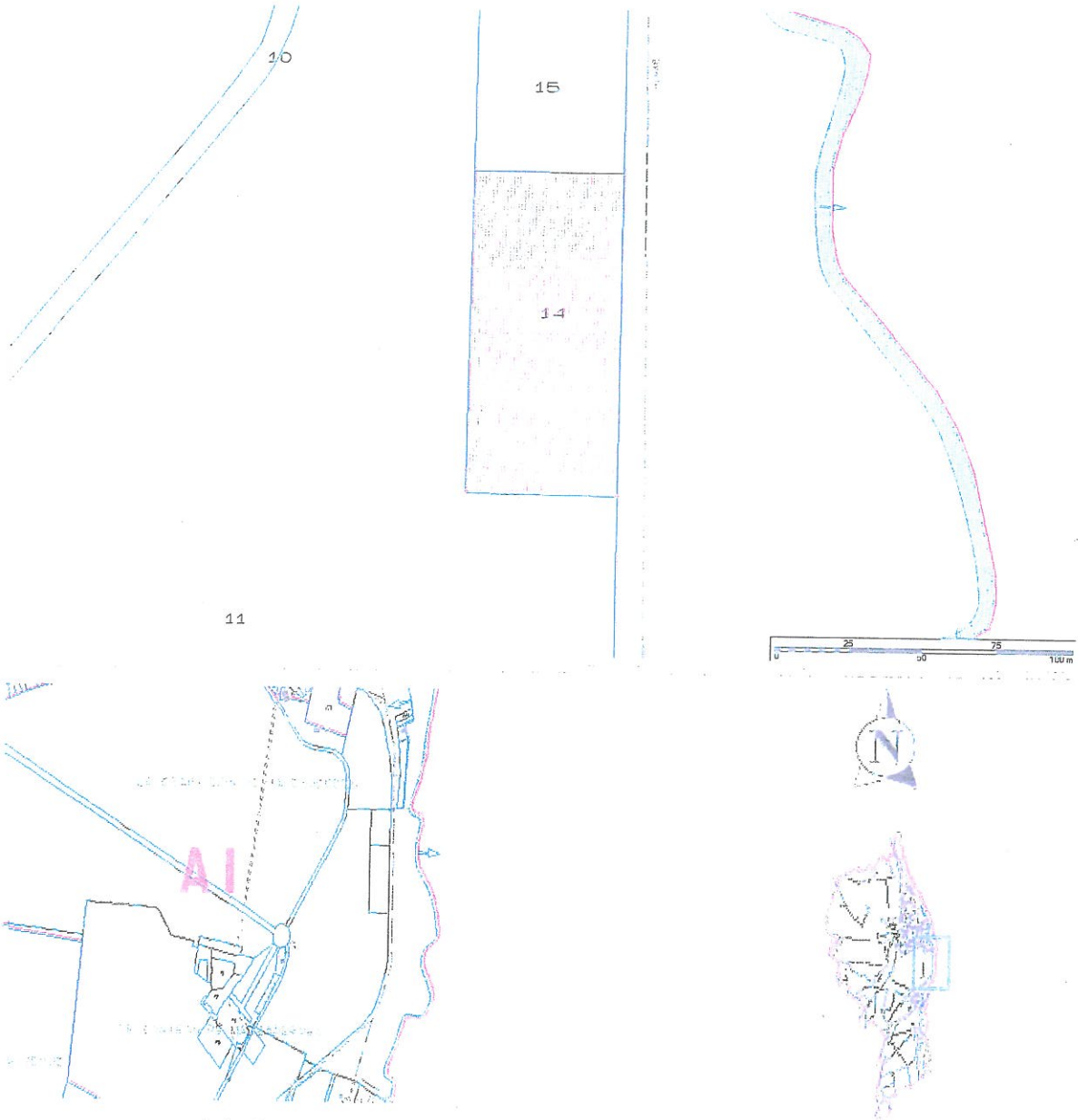
Parcelle : 0014

Superficie :

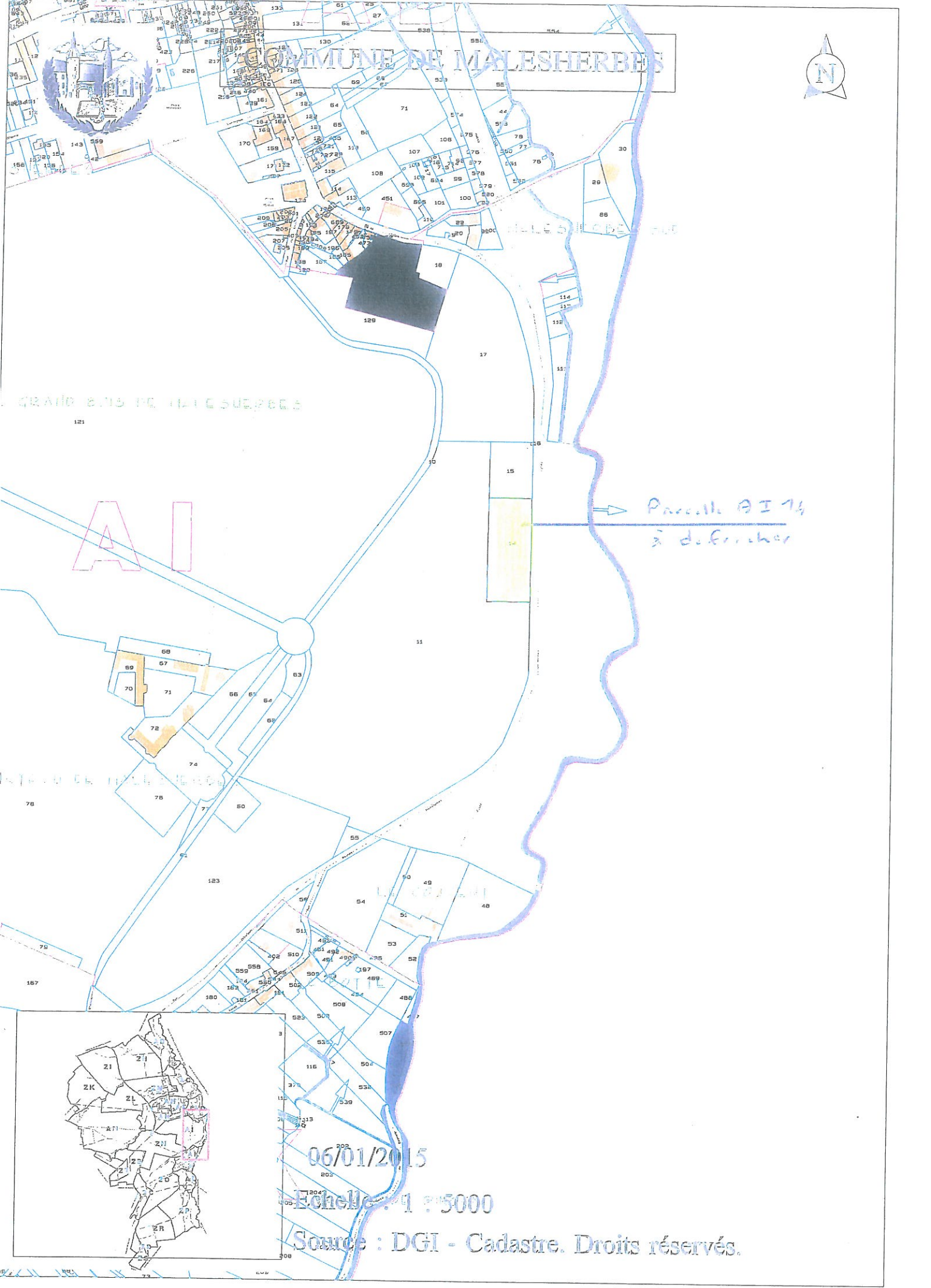
Section : AI

Propriétaire : COMMUNE DE
MALESHERBES

Contenance : 6099m²



Réalisé à partir des données cadastrales - Etat par Direction Générale des Impôts
Tous droits de reproduction, de transformation ou d'adaptation réservés



COMMUNE DE MALESHERBES



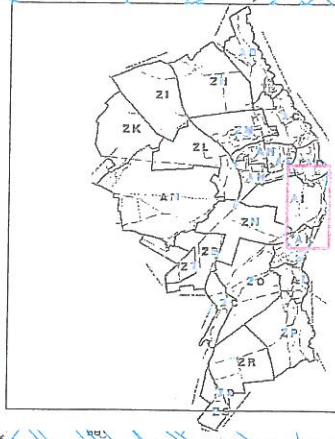
Parcelle AI 14
à défricher

AI

06/01/2015

Echelle : 1 : 5000

Source : DGI - Cadastre. Droits réservés.



Les cookies assurent le bon fonctionnement de nos services. En utilisant ces derniers, vous acceptez l'utilisation des cookies.

[En savoir plus](#)

[OK](#)

Mallesherbes, Centre

Street View - mars 2011



Les cookies assurent le bon fonctionnement de nos services. En utilisant ces derniers, vous acceptez l'utilisation des cookies.

En savoir plus

Maiesherbes, Centre

Street View - mars 2011



Les cookies assurent le bon fonctionnement de nos services. En utilisant ces derniers, vous acceptez l'utilisation des cookies.

En savoir plus

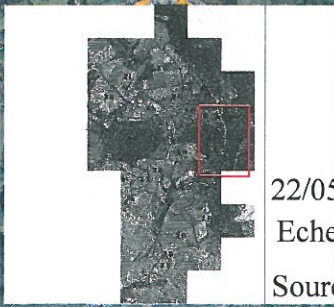
OK

Malsherbes, Centre

Street View - mars 2011



COMMUNE DE MALESHERBES



22/05/2015

Echelle : 1 : 5000

Source : DCL / Cadastre. Droits réservés.

COMMUNE DE MALESHERBES



22/05/2015

Echelle : 1 : 2000

Source : DGI - Cadastre. Droits réservés.



08/04/2013 08:10:15



04/04/2013 10:10:47



04/04/2013 10:13:47



04/04/2013 10:13:56

LL



MAIRIE DE MALESHERBES

R É P U B L I Q U E

F R A N Ç A I S E

2015 1715 10AAE

DREAL Centre-Val de Loire

01 JUN 2015

Courrier Arrivé SEEVAC

Services Techniques

Tél. : 02-38-34-69-62

Fax : 02-38-34-69-63

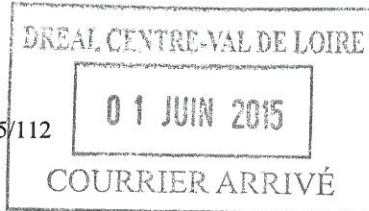
DREAL Centre / SEEVAC

5, avenue Buffon

BP 6407

45064 ORLEANS Cedex 2


A l'attention de Monsieur le Préfet



N/Réf. : PM/2015/05/112

Malesherbes, le 22 mai 2015

BORDEREAU D'ENVOI

DESIGNATION DES PIECES	NOMBRE DE PIECES	OBSERVATIONS
<p>Veillez trouver ci-joint :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Le dossier de demande d'examen au cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact (dossier défrichement) dûment complété et signé. <p>Vous en souhaitant bonne réception et restant à votre disposition,</p> <p>Salutations distinguées.</p> <p>Pascal MAURISSE.</p>	<p>2 Ex.</p>	



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU LOIRET

Mairie de MALESHERBES

15.12.14 88754-

SERVICE S.I.T.

copie GC

Direction départementale des territoires

Service de l'urbanisme et de l'aménagement

AFFAIRE SUIVIE PAR : YVES GIRARD
TÉLÉPHONE : 02.38.52.46.22
COURRIEL : yves.girard@loiret.gouv.fr
BOITE FONCTIONNELLE : ddt-sua@loiret.gouv.fr
RÉFÉRENCE : YG 14-535

	A SUIVRE	POUR INFO
Le Maire		✓
M. GUERIN		
M ^{me} PIAU		
M. GAURAT		✓
M ^{me} BERTHELOT		✓
M. DELMOND		✓
M ^{me} PASQUET		
M. COLIN		

LE PREFET DU LOIRET

à

Madame le Maire
Place de l'Hôtel de Ville
5330 MALESHERBES

ORLÉANS, LE - 9 DEC. 2014

OBJET : Site classé de la haute vallée de l'Essonne. MALESHERBES. Le bois du château. RD 948. Parcelle A1 14. Extension d'un cimetière avec défrichement d'un boisement. Surface existante 3 227 m²; projetée : 6 099 m²; après travaux : 9 326 m².

P.J. : 1

Le projet d'extension du cimetière de Malesherbes, dans le site classé de « la haute vallée de l'Essonne », requiert, conformément aux dispositions de l'article L341-10 du code de l'environnement, une autorisation spéciale délivrée par le ministre chargé des sites, après avis des services et de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS).

La demande d'autorisation spéciale de travaux a été transmise le 9 octobre 2014 à Madame la Ministre de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie. Elle était accompagnée de l'avis de la CDNPS du 16 septembre 2014, de l'avis de l'architecte des bâtiments de France et de l'avis du directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement.

Vous trouverez, ci-joint, la décision en date du 5 décembre 2014 qui autorise la réalisation des travaux projetés.

Cette décision s'applique sans préjudice des autres législations et réglementations en vigueur.

La directrice départementale des territoires,

Le Chef du Service
Urbanisme et Aménagement

D. BRILL

QVA n°801

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE
DIRECTION GÉNÉRALE DE L'AMÉNAGEMENT, DU LOGEMENT ET DE LA NATURE
DIRECTION DE L'HABITAT, DE L'URBANISME ET DES PAYSAGES
SOUS-DIRECTION DE LA QUALITÉ DU CADRE DE VIE

TRAVAUX EN SITE CLASSE

La ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie ;

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L 341-10 et L 414-4 ;

Vu le décret du 26 août 2011 portant classement parmi les sites des départements du Loiret et de la Seine-et-Marne, de la haute vallée de l'Essonne ;

Vu la zone Natura 2000 FR 2400523 « vallée de l'Essonne et vallons voisins » ;

Vu la demande d'autorisation spéciale de travaux déposée par la commune de Malesherbes pour l'extension du cimetière existant en bordure de la RD 948, dans le bois du château, sur les parcelles A1 14 et 15 de la commune de MALESHERBES (Loiret) ;

Surface existante (A1 15) : 3227 ha ; extension (A1 14) : 6099 m² ; après travaux : 9326 m². Le terrain sera défriché et nivelé. Le mur de clôture sera construit en moellons et d'aspect identique à l'existant. Des allées seront aménagées. Les allées principales seront revêtues d'une émulsion bicouche gravillonnée, et bordées d'ifs. Les allées secondaires seront en béton désactivé.

Vu les avis formulés par la commission départementale de la nature, des paysages et des sites du Loiret en sa séance du 16 septembre 2014, par le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement et par l'architecte des bâtiments de France ;

Considérant que l'impact paysager des travaux prévus sera mineur et ne portera pas atteinte aux qualités du site classé, en raison notamment de la construction du mur de clôture en moellons ;

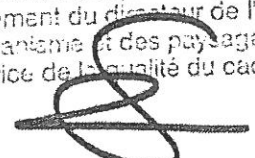
Considérant que ces travaux seront dépourvus d'impact sur la zone Natura 2000 ;

Autorise

la réalisation des travaux demandés.

Fait le - 5 DEC. 2014

Pour le Ministre et par délégation
Par empêchement du directeur de l'habitat,
de l'urbanisme et des paysages
La sous-directrice de la qualité du cadre de vie


Stéphanie DUPUY-LYON

Cette décision s'applique sans préjudice des autres législations et réglementations en vigueur.